

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 septembre 2024



Procès-Verbal du Conseil Municipal Séance du 16 septembre 2024

Date de convocation : 12 septembre 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le Lundi 16 septembre, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Richard SIGWALT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23, présents : 14 votants : 17

Présents : Richard SIGWALT, Marie-Claude RIOU, Stéphanie POTIER, Cécile LANDREAU-BONENFANT, Thierry CROCHET, Pierre CHIRON, Jean SOUCHET, Lydia EVEILLARD, Bertrand GUILLOT, Karine DAVID, Véronique CARPENTIER, Jean-Claude FLEURY, Bertrand ISAAC, Didier MAROUSSIE

Absents et excusés : Johann LE CIGNE ayant donné pouvoir à Thierry CROCHET, Dorothee JOINT ayant donné pouvoir à Lydia EVEILLARD, Sandrine BATARD ayant donné pouvoir à Bertrand ISAAC, Virginie BESSONNET, Marc PITAUD, Audrey NICOU, Arnaud OGER, Delphine LAINARD, Sylvain MESNEL

Secrétaire de séance : Véronique CARPENTIER

Les membres présents adoptent à l'unanimité le procès-verbal du 24 juin 2024.

FINANCES ET BUDGETS

Informations signatures devis et marchés

Monsieur le Maire donne lecture de l'ensemble des devis qui ont été signés entre le 11 juin et le 02 septembre 2024 inclus.

INVESTISSEMENT			
Fournisseur	Objet de la commande	Montant HT	Budget
TECERES	Remplacement filets des terrains de football des Primevères	1.485,55 €	Commune – Op. 17
SAS GUIBERT	Renforcement de berge – Chemin de l'Erase	1.005,00 €	Commune – Op. 82
IECP	Remise en état coffret branchement électrique pour fête de la musique	1.736,26 €	Commune – Op. 17
BODIN	Remise en état Pont de l'Ardouinière	4.317,48 €	Commune – Op.
CHARIER TP	Piste provisoire – Tranche II La Chênaie	13.904,50 €	Lotissement
SARL COURTHOUIS	Réparation volet roulant logement communal	643,00 €	Commune – Op. 24
FONCTIONNEMENT			
Fournisseur	Objet de la commande	Montant TTC	Budget
SAGELEC	Réparation sanitaire public place de l'église	347,26 €	Commune

Gar'Mitonne	Fournitures alimentaires 2ème tour scrutin élections législatives	159,00 €	Commune
Gar'Mitonne	Fournitures alimentaires 1er tour scrutin élections législatives	184,00 €	Commune
Rexel	Fournitures pour réparation bâtiment des Primevères suite vandalisme	969,22 €	Commune
Equip Jardin Atlantic	Fournitures espaces verts	246,53 €	Commune
Fabrègue	Fourniture papeterie urbanisme	108,87 €	Commune
Maison de la Presse Challans	Livres adulte	2.046,45 €	Commune
Maison de la Presse Challans	Livres enfance-jeunesse	859,05 €	Commune
SARL Mas Publicité	Fournitures papeterie mairie	626,40 €	Commune
SARL COUTHOUIS	Réparation volet stade des Primevères suite acte de vandalisme	697,44 €	Commune
THOMAS	Fournitures nappes et serviettes repas des aînés 2024	126,24 €	CCAS
Le Fournil de St Gervais	Fournitures repas des aînés 2024 (pains et desserts)	343,25 €	CCAS
RIANT Traiteur	Fournitures repas des aînés 2024	1.600,00 €	CCAS
GILBERT Philippe	Animation repas des aînés 2024	420,00 €	CCAS

DCM n°051-07-2024

Fonds d'aide intercommunal à destination des communes membres – Contrat Pays de la Loire 2026 – Demande de fonds de concours à la Communauté de commune Challans Gois Communauté

Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint au Maire, rappelle qu'en application de l'article L.5214-15 V du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit les modalités d'octroi d'un fonds de concours, la Communauté de communes Challans Gois Communauté a voté une enveloppe budgétaire en 20214 afin de participer au financement de projets communaux.

Il précise que le fonds de concours attribué à la commune de Saint Gervais s'élèverait à 47.000,00 € (*quarante-sept mille euros*) et doit représenter au maximum 50% du montant HT restant à la charge de la collectivité, déduction faite des subventions éventuellement perçues.

Il ajoute que la commune souhaite faire financer le projet d'acquisition de la maison médicale dont le coût HT est estimé à 330.000,00 € (*trois cent trente mille euros*).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment son article L. 5214-16 V,
- Sollicite l'attribution de la Communauté de communes Challans Gois Communauté d'un fonds de concours de 47.000,00 € (*quarante-sept mille euros*) pour la commune de Saint Gervais pour l'acquisition de la maison médicale,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer la convention à intervenir avec la Communauté de communes Challans Gois Communauté ainsi que tout document se rapportant à la présente.

DCM n°052-07-2024

Tarifs restaurant scolaire – Année scolaire 2024/2025

Monsieur Thierry Crochet, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil municipal les tarifs du service de restauration scolaire pour la période correspondante à l'année scolaire 2023/2024 :

- Repas enfant : 3,80 € (*trois euros et quatre-vingt centimes*)
- Repas adulte : 5,80 € (*cinq euros et quatre-vingt centimes*)
- Repas non réservé : 7,60 € (*sept euros et soixante centimes*)

Il présente l'évolution du coût de revient d'un repas qui a augmenté de 0,20 € (*vingt centimes*) en passant de 7,55 € (*sept euros et cinquante-cinq centimes*) à 7,75 € (*sept euros et soixante-quinze centimes*) entre l'année scolaire 2022/2023 et l'année scolaire 2023/2024.

En raison de cette évolution du coût de production, la Commission « Finances » réunie le 03 septembre 2024 propose que les tarifs soient établis comme suit à compter du 1^{er} octobre 2024 :

- Repas enfant : 3,90 € (*trois euros et quatre-vingt-dix centimes*)
- Repas adulte : 5,90 € (*cinq euros et quatre-vingt-dix centimes*)
- Repas non réservé : 7,80 € (*sept euros et quatre-vingt centimes*)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de fixer le prix unitaire du repas enfant à 3,90 € (*trois euros et quatre-vingt-dix centimes*), celui du repas adulte à 5,90 € (*cinq euros et quatre-vingt-dix centimes*) et celui du repas non réservé à 7,80 € (*sept euros et quatre-vingt centimes*) à compter du 1^{er} octobre 2024 pour l'année scolaire 2024/2025,
- Dit que l'encaissement du produit des repas servis se fera mensuellement par titre de recettes.

DCM n°053-07-2024

Tarifs accueil périscolaire – Année scolaire 2024/2025

Monsieur Thierry Crochet, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil municipal les tarifs du service d'accueil périscolaire pour la période correspondante à l'année scolaire 2023/2024 :

- QF inférieur ou égal à 700 : 0,50 € (*cinquante centimes*) / $\frac{1}{4}$
- QF supérieur ou égal à 701 : 0,55 € (*cinquante-cinq centimes*) / $\frac{1}{4}$

Il rappelle également qu'il avait été décidé la gratuite pour le 3^{ème} enfant fréquentant l'accueil périscolaire et la mise en place d'une pénalité de 10,00 € (*dix euros*) en cas de manquements répétés à l'inscription préalable obligatoire au service.

Il présente les résultats financiers du service pour l'année scolaire 2023/2024 :

- Charges : 32.216,09 € (*trente-deux mille deux cent seize euros et neuf centimes*)
- Produits : 21.697,01 € (*vingt-et-un mille six cent quatre-vingt-dix-sept euros et un centime*)

En raison de l'évolution de la différence entre les dépenses et les recettes du service, la Commission « Finances » réunie le 03 septembre 2024 propose que les tarifs soient établis comme suit à compter du 1^{er} octobre 2024 :

- QF inférieur ou égal à 700 : 0,55 € (*cinquante-cinq centimes*) / $\frac{1}{4}$
- QF supérieur ou égal à 701 : 0,60 € (*soixante centimes*) / $\frac{1}{4}$

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Instaure les tarifs suivants pour la rentrée 2024/2025 applicables à compter du 1^{er} octobre 2024 :
 - o QF inférieur ou égal à 700 : 0,55 € (*cinquante-cinq centimes*) / 1/4,
 - o QF supérieur ou égal à 701 : 0,60 € (*soixante centimes*) / 1/4,
- Décide de conserver la gratuité pour le 3^{ème} enfant fréquentant l'accueil périscolaire,
- Décide de conserver la pénalité de 10,00 € (*dix euros*) en cas de manquements répétés à l'inscription préalable obligatoire au service.

[DCM n°054-07-2024](#)

ASSOLI – Subvention de compensation à dégressivité de la CAF – Année 2023

Monsieur Thierry Crochet, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n°075-07-2022 en date du 17 octobre 2022 validant la convention de partenariat avec ASSOLI dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse pour une période de quatre ans, soit de 2023 à 2026 inclus.

Il précise qu'en application de cette convention, les communes signataires - Beauvoir sur Mer, Bouin, Saint Urbain et Saint Gervais - « s'engagent à prendre en charge conjointement la diminution du montant de l'aide financière annuelle versée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée (CAF) à l'ASSOLI sous forme de « bonus territoire » dans le cadre de la CTG, en attribuant chacune une subvention de compensation à l'ASSOLI. [...] Le calcul de la subvention de compensation à verser à l'ASSOLI par les communes sera déterminé selon les besoins réels de l'ASSOLI. La répartition de la prise en charge s'opérera en fonction du taux de fréquentation de l'ASSOLI par les enfants de chaque commune, la fréquentation s'entendant en nombre de journée par enfants. Elle sera calculée à partir des données de fréquentation de l'année N-1 ».

En 2023, le montant de la dégressivité s'élève à 13.554,00 € (treize mille cinq cent cinquante-quatre euros). Pour la commune de Saint Gervais, la fréquentation représentait 32%, soit le versement de la somme de 4.337,28 € (*quatre mille trois cent trente-sept euros et vingt-huit centimes*).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de verser la somme de 4.337,28 € (*quatre mille trois cent trente-sept euros*) à l'ASSOLI afin de compenser la dégressivité des aides de la CAF pour l'année 2023,
- Dit que les crédits ont été prévus au Budget Primitif 2024 du Budget Général à l'article budgétaire 65748.

ENVIRONNEMENT VOIRIE

[DCM n°055-07-2024](#)

Challans Gois Communauté – Rapport annuel du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) 2023

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du rapport d'activité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour l'année 2023. Il précise que chaque conseiller municipal en a été destinataire avant la réunion.

En application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est demandé à l'Assemblée délibérante de donner son avis sur le rapport présenté.

Après échanges, le Conseil municipal n'a pas d'observation à émettre sur ce rapport.

[DCM n°056-07-2024](#)

Challans Gois Communauté – Rapport annuel du service de prévention et de gestion des déchets 2023

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du rapport d'activité du service de prévention et de gestion des déchets pour l'année 2023. Il précise que chaque conseiller municipal en a été destinataire avant la réunion.

En application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et des décrets D. 2224-1 à D. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est demandé à l'Assemblée délibérante de donner son avis sur le rapport présenté.

La liste non majoritaire fait savoir qu'il serait plus incitatif pour réduire la production de déchet que le montant de la redevance soit calculé au poids et non au nombre de passages.

Après échanges, le Conseil municipal n'a pas d'observation à émettre sur ce rapport.

[DCM n°057-07-2024](#)

Dénomination de voie

Monsieur Johann LE CIGNE, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil municipal qu'en raison de la présence d'une habitation au lieu-dit Le Souchet et de la nécessaire mise à jour de la base adresse locale, il est nécessaire de procéder à la dénomination de la voie qui la dessert et identifiée au cadastre parcelle B 955.

Il propose la dénomination suivante :

- Chemin du Souchet

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte la dénomination mentionnée ci-dessus.

AFFAIRES SCOLAIRES

« Remise des calculatrices » aux entrants en 6^{ème} à la rentrée scolaire 2024/2025

Madame Cécile LANDREAU-BONENFANT, Adjointe au Maire, dresse le bilan de la « Remise des calculatrices » qui s'est tenue le 28 juin 2024 à l'espace des Primevères pour célébrer l'entrée en sixième à la rentrée scolaire 2024/2025 des élèves des écoles élémentaires de Saint Gervais.

34 élèves (13 de l'école publique et 21 de l'école privée) ont reçu de la municipalité une calculatrice ainsi qu'un livre, *L'Homme qui plantait des arbres* de Jean GIONO, par le Ministère de l'Education nationale dans le cadre de l'opération « Un livre pour les vacances ».

En outre, l'APEG a également offert un stylo à plume et une clé USB sur laquelle les élèves pourront visionner les photos des événements qui ont marqué leur dernière année de primaire.

Bilan de la rentrée scolaire 2024/2025

Madame Cécile LANDREAU-BONENFANT, Adjointe au Maire, dresse le bilan de la rentrée scolaire 2024/2025 pour les écoles de la commune.

L'école publique Les Guernouvelles compte 89 élèves avec 37 maternelles et 52 élémentaires. L'école privée Notre Dame de Bordevert compte 117 élèves avec 44 maternelles et 73 élémentaires.

Il est à noter que l'école privée accueille une nouvelle directrice, Madame Laurence BRAUD.

AFFAIRES SOCIALES

Organisation de la Joséphine le 06 octobre 2024 à l'occasion d'Octobre Rose

Madame Stéphanie POTIER, Adjointe au Maire, rappelle aux membres du Conseil municipal la réunion du 26 août 2024 à laquelle était convié l'ensemble des conseillers municipaux et des membres du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) afin d'établir un parcours au sein de Saint Gervais pour participer à la Joséphine à l'occasion d'Octobre Rose.

Elle informe que la Joséphine aura lieu le dimanche 06 octobre 2024 avec un départ prévu à 10h00 depuis l'espace des Primevères pour un parcours de 5,4 km. A l'arrivée, de la brioche et des jus de fruit seront proposés aux participants.

Point sur le repas des Aînés du 10 octobre 2024

Madame Stéphanie POTIER, Adjointe au Maire, informe les membres du Conseil municipal de l'envoi des invitations aux personnes de 75 ans et plus pour participer au repas des Aînés qui se tiendra le 06 octobre 2024 à l'espace des Primevères. Ce sont 288 invitations qui ont été envoyées dont 24 pour la Résidence autonomie La Josinette.

Point sur le service de transport solidaire « En Voiture Simone »

Madame Stéphanie POTIER, Adjointe au Maire, présente aux membres du Conseil municipal le bilan du service de transport solidaire « En Voiture Simone » suite à la réunion du 13 septembre 2024 regroupant les communes offrant ce service.

Le bilan est très positif pour l'ensemble des communes puisque ce sont plus de 15.500 km qui ont été parcourus auprès de 129 bénéficiaires par 21 chauffeurs bénévoles.

A l'échelle de Saint Gervais, ces déplacements ont notamment permis à une personne de trouver un emploi et une autre de passer et d'obtenir un diplôme. Actuellement, le service compte en moyenne une demande de transport par semaine auprès de 03 chauffeurs bénévoles.

URBANISME BATIMENTS

[DCM n°058-07-2024](#)

Lotissement communal Le Gaveau – Quartier d’habitations « La Chênaie » - Fixation du prix de vente des lots

Madame Marie-Claude RIOU, Adjointe au Maire, rappelle le projet de lotissement communal Le Gaveau et plus particulièrement le quartier d’habitations « La Chênaie » correspondant à la tranche II dudit projet dont le permis de construire a été accordé le 11 avril 2023 et les travaux validés conformément aux délibérations n°097.09.2022 du 12 décembre 2022, n°010.01.2023 du 23 janvier 2023, n°071.06.2023 et 072.06.2023 du 18 septembre 2023.

Les travaux étant réalisés, il convient désormais d’établir le prix de vente des treize lots que compte le quartier d’habitations « La Chênaie ».

Monsieur le Maire propose de fixer le prix du mètre carré à 124,17 € HT (*cent vingt-quatre euros et dix-sept centimes*), soit 149,00 € TTC (*cent quarante-neuf euros*) le mètre carré afin de garantir un équilibre entre les charges engagées et les produits à percevoir et assurer l’équilibre financier de l’opération.

Les prix des treize lots que comporte le quartier d’habitations « La Chênaie » sont les suivants :

Numéro de lot	Surface en m ²	Prix HT en €	Prix TTC en €
01	432 m ²	53.641,44 €	64.380,00 €
02	477 m ²	59.229,09 €	71.073,00 €
03	722 m ²	89.650,74 €	107.578,00 €
04	435 m ²	54.013,95 €	64.815,00 €
05	339 m ²	42.093,63 €	50.511,00 €
06	356 m ²	44.204,52 €	53.044,00 €
07	350 m ²	43.459,50 €	52.150,00 €
08	387 m ²	48.053,79 €	57.663,00 €
09	387 m ²	48.053,79 €	57.663,00 €
10	365 m ²	45.322,05 €	54.385,00 €
11	365 m ²	45.322,05 €	54.385,00 €
12	365 m ²	45.322,05 €	54.385,00 €
13	381 m ²	47.308,77 €	56.769,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Fixe le prix de vente des treize lots libres du quartier d'habitations « La Chênaie » à 124,17 € HT (*cent vingt-quatre euros et dix-sept centimes*) le mètre carré, soit 149,00 € TTC (*cent quarante-neuf euros*) le mètre carré.

[DCM n°059-07-2024](#)

Lotissement communal Le Gaveau – Quartier d'habitations « La Chênaie » - Ouverture à la commercialisation et adoption du cahier des charges de cession de terrains

Madame Marie-Claude RIOU, Adjointe au Maire, rappelle la délibération n°0xx-07-2024 en date du 16 septembre 2024 par laquelle le Conseil municipal a établi les prix de cession des treize lots que compte le quartier d'habitations « La Chênaie ».

En conséquence, il convient d'ouvrir la phase de commercialisation de ces treize lots libres de constructeur.

Dans cette perspective, il faut adopter le cahier des charges de cession de terrains, document dans lequel est notamment précisée les conditions d'éligibilité, les modalités d'attribution et les délais d'exécution des travaux.

Elle présente le cahier des charges de cession de terrain à titre onéreux qui reprend la même méthode d'attribution que celui utilisait pour la commercialisation de la Tranche I « Le Fief du Val Fleury ».

Le choix a été fait de favoriser la mixité sociale au sein de ce quartier d'habitations en réunissant jeunes couples, familles et retraités, raison pour laquelle aucun critère de pondération n'a été retenu.

Les membres de la liste non majoritaire déplorent qu'il n'y ait pas de dispositif favorisant l'accès aux primoaccédants des lots commercialisés.

Par ailleurs, les membres de la liste non majoritaire expriment leur regret que la commune se contente de la norme RE2020 et n'impose pas aux futures constructions l'acquisition de récupérateurs d'eau, l'installation de panneaux photovoltaïques et de chauffe-eaux solaires.

Afin que les potentiels acquéreurs aient un dossier complet pour pouvoir se prononcer sur leur choix de lot, il est précisé qu'il leur sera remis sur demande :

- Une feuille de réservation,
- Le cahier des charges de cession de terrains,
- Le règlement du quartier d'habitations,
- Le plan du quartier d'habitations,
- Les hypothèses d'implantation,
- Le plan de clôture,
- Le tableau des prix des parcelles.

Une communication d'ampleur sera lancée dans la commune sur différents supports afin d'informer de la commercialisation des lots du quartier d'habitations en question.

Sur ce point, Monsieur Jean-Claude FLEURY interpelle Monsieur le Maire sur le problème du panneau d'affichage numérique qui présente régulièrement des dysfonctionnements et s'interroge sur l'efficacité du service de maintenance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 13 voix « Pour » et 04 voix « Contre »,

- Autorise le lancement de la commercialisation des treize lots que compte le quartier d'habitations « La Chênaie »,
- Approuve les dispositions du cahier des charges de cession de terrains annexé à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à accomplir les formalités relatives au dépôt de pièces du quartier d'habitations « La Chênaie »,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer les actes de ventes auprès de Maître Valérie HUVELIN-ROUSSEAU, Notaire à BOUIN.

Rapport des Commissions « Urbanisme » des 09 juillet et 13 août 2024

Madame Marie-Claude RIOU, Adjointe au Maire, présente les décisions prises par les Commissions « Urbanisme » lors des réunions du 09 juillet et du 13 août 2024.

Présentation des DIA

Madame Marie-Claude RIOU, Adjointe au Maire, présente le tableau des déclarations d'intention de ne pas aliéner :

N°16/2024	Madame CROCHET Monique à Monsieur et Madame RAIMOND Max et Virginie, Chemin des Gâts [annulée]
N°17/2024	Monsieur PARE Pierre et Madame ARTUS Laurie à Madame JANELLI Corinne, 5 allée des Hirondelles
N°18/2024	Monsieur et Madame BIGNON Cyril et Véronique à Monsieur et Madame PELTIER Eric et Virginie, 4 impasse des Lutinières
N°19/2024	Madame GUILBAUD-FORTIN Micheline à Monsieur et Madame DENIS Laurent et Aurélie, 29 chemin du Gaveau
N°20/2024	Monsieur PETELET Jean-Luc à Monsieur et Madame GOURIOU Alain et Martine, 3 rue du Pré du Temple
N°21/2024	Madame JANELLI Corinne à Monsieur PELLETIER Marc, 6 rue des Coquelicots
N°22/2024	Monsieur LECLERC Thierry (STEME INVEST) à Monsieur et Madame BILLARD Bernard et Rose, 10 rue de la Source
N°23/2024	Monsieur CAMY Daniel et Madame ROUSSEAU Denise à Monsieur et Madame RICHOUX Dominique et Anne-Marie, 6 allée des Cavalières

COMMUNICATION AFFAIRES CULTURELLES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Bilan du Forum des associations du 07 septembre 2024

Monsieur Pierre CHIRON, Adjoint au Maire, dresse le bilan du Forum des associations qui s'est tenu l'après-midi du 07 septembre 2024 de 14h00 à 18h00.

A cette occasion, ce sont 18 associations sportives, culturelles et du monde des arts qui se sont réunis et accueillis une centaine de participants.

Programme de la médiathèque pour le mois de septembre 2024

Monsieur Pierre CHIRON, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil municipal les événements organisés par la médiathèque de Saint Gervais :

- Actuellement : une exposition photos sur le thème de la faune et plus particulièrement les insectes,
- 27 septembre 2024 : petit-dej' lecture à 10h00,
- 27 septembre 2024 : balade contée à 19h30.

Echo Gervinois d'automne

Monsieur Pierre CHIRON, Adjoint au Maire, présente la thématique de l'écho dossier que contiendra l'édition d'automne de l'Echo Gervinois.

Celui-ci sera sur le thème de l'église de la commune et de son beffroi, occasion de revisiter les richesses architecturales que comporte cet édifice.

Parmi les autres thèmes qui seront abordés dans cette édition automnale, une place sera faite au service de transport solidaire « En Voiture Simone » ainsi que La Joséphine que la Mairie organise en collaboration avec le CCAS de Saint Gervais dans le cadre d'Octobre Rose.

AFFAIRES GENERALES

DCM n°060-07-2024

Challans Gois Communauté – Rapport annuel d'activité 2023

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du rapport d'activité de la Communauté de communes Challans Gois Communauté pour l'année 2023. Il précise que chaque conseiller municipal en a été destinataire avant la réunion.

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est demandé à l'Assemblée délibérante de donner son avis sur le rapport présenté.

La liste non majoritaire fait savoir qu'une partie des activités proposées à la piscine ne sont pas adaptées aux personnes en situation de handicap.

Après échanges, le Conseil municipal n'a pas d'observation à émettre sur ce rapport.

DCM n°061-07-2024

Reconduction de l'intervenant en langues vivantes pour les écoles primaires – Année scolaire 2024/2025

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°070.06.2023 en date du 18 septembre 2023 par laquelle le Conseil municipal avait renouvelé l'intervenant dans les écoles primaires de la commune pour l'enseignement des langues vivantes pour l'année scolaire 2023/2024.

Il propose que soit reconduit cet enseignement des langues étrangères pour la période scolaire 2024/2025 dans les mêmes conditions que celles de l'année scolaire précédente, soit :

- Un(e) intervenant(e) rémunéré(e) à 20,50 € (*vingt euros et cinquante centimes*) bruts par heure pour un volume global pour l'année scolaire réparties comme suit :
 - 36h00 pour l'école publique,
 - 50h00 pour l'école privée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de reconduire pour l'année scolaire 2024/2025 l'enseignement des langues vivantes pour les écoles primaires publique et privée de la commune selon les besoins estimés par les directrices à 36h00 pour l'école publique Les Guernovelles et à 50h00 pour l'école privée Notre Dame de Bordevert, soit un total de 86h00,
- Dit que l'intervenant(e) sera rémunéré(e) 20,50 € (*vingt euros et cinquante centimes*) bruts par heure,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

[DCM n°062-07-2024](#)

Désignation des jurés d'assises 2025 suite à tirage au sort

En application de l'arrêté préfectoral n°2024/DCL-BER-346 en date du 09 avril 2024, Monsieur le Maire informe qu'il convient de prendre une délibération pour acter les 6 jurés pour les assises 2025 qui ont été tirés au sort lors de la réunion ouverte au public le lundi 19 août dernier à laquelle l'ensemble des membres du Conseil municipal a été convié.

Ont été désignés :

- | | |
|---|-------------------------------------|
| - M. GERVAIS Florian | domicilié La Croix Blanche |
| - Mme ROCHE, ép. DIONNET, Françoise | domiciliée 24 Route de Châteauneuf |
| - M. WINDOM Jeffrey
Maison du Moulin « La Rive » | domicilié 41 Chemin des Evries – La |
| - M. BESSEAU Morgan | domicilié 4 Allée des Vignes Gates |
| - Mme CHARTIER Mélanie | domiciliée 5 Rue des Coprins |
| - M. DAVID Pascal
Chaud | domicilié 10 Chemin du Four à |

Question(s) diverse(s)

Monsieur Jean-Claude FLEURY a été interpellé par la société de chasse lors de sa participation à son assemblée générale sur un courrier qui aurait été envoyé à la Mairie à l'attention de l'ensemble du Conseil municipal et qui n'aurait pas été transmis.

Monsieur Jean-Claude FLEURY précise qu'il se renseignera sur le contenu de ce courrier ainsi que sa date d'envoi car, en l'état, Monsieur le Maire n'a pas eu connaissance d'un tel courrier.

Dates à retenir :

La Joséphine : départ à l'Espace des Primevères à 10h00 [le 06 octobre 2024](#)

Repas des Aînés : salle des fêtes à l'Espace des Primevères [le 10 octobre 2024](#)

Prochain Conseil municipal à 20h00 : [lundi 14 octobre 2024](#)

Les dates des Conseils municipaux pour 2024 sont :

- 18 novembre, 16 décembre

La secrétaire de séance,
Véronique CARPENTIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'V. Carpentier', written over a horizontal line.

Le Maire,
Richard SIGWALT

A blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE ST GERVAIS' with a central emblem. A handwritten signature in black ink is written over the stamp, extending to the left and right.